



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psychiatrie

Question écrite n° 96095

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des internements psychiatriques dans les Hautes-Pyrénées. La commission des citoyens pour les droits de l'Homme, en étudiant les rapports annuels de la commission départementale des hospitalisations psychiatriques, a calculé pour chaque département le ratio du nombre d'hospitalisations sous contrainte (HSC) pour 1 000 habitants. Ainsi l'on peut noter qu'en 2008, dans les Hautes-Pyrénées, le nombre d'hospitalisations psychiatriques sous contrainte par habitant a été nettement plus élevé que la moyenne nationale : 1,98 pour 1 000 habitants contre 1,15 au niveau national. En 2006, les Hautes-Pyrénées arrivaient déjà en tête de liste du nombre d'hospitalisations psychiatriques sous contrainte par habitant. Il souhaiterait donc obtenir des explications sur cette particularité et savoir si l'inspection générale des affaires sociales ne pourrait pas mener une enquête sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96095

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13476

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)